



Trop percu RSA reclame par la CAF

Par **Frédérique 94**, le **12/01/2019** à **12:03**

La CAF du val de marne a baissé mon RSA de 300 euros sans explication.

J'ai envoyé un courriel de réclamation si est resté sans réponse. J'ai téléphone au numero en 0800 ou ces messieurs dames ont ete incapables de me répondre.

J'ai du prendre un rdv par téléphone car on ne peut aller a la caf de Créteil dans rdx.

Le rav au tel s'est très mal passé, la personne ne connaissait pas loin dossier. Elle le dit que les déclarations de ressources étaient mal faites ce qui est faux. Et elle l'a dit que je dois plus de 3000 euros a la CAF alors que je ne suis allicatzire que depuis le mois de juin 2018! Elle a refusé de me donner des explications et la fuir d'attendre le courrier de la CAF d'ici 15 jours! Et de contester ma dette devant la commission amiable. Mais vous dites dans vos textes que cette commission n'est pas compétente en matière de RSA.

Cette personne était impolie, désagréable, elle ma meme raccroché au nez quand je lui ai dit que c'était impossible que je doive 3000 euros.

Je suis une femme seule. Divorcée, avec un enfant a charge tous les 15 jours car en garde partagée.

Je suis en train de rédiger une lettre des a présent au médiateur de la CAF dois je en envoyer une cooie la la CAF.

Je suis vraiment dans l'angoisse car il ny a pas d'interlocuteur fiable de disponible. Il faut systématiquement prendre des rdv et vous ne savez pas quelle personne vous repond au téléphone ni d'un nouveau de compétence. En plus la ça se entrait que la personne ne connaissait pas mon dossier et qu'elle était pressée de raccrocher.

Jessaie d'agir avant avant la réception de leur lettre. Quand j'aurai cette lettre je prendrai rdv avec le défenseur des droits de ma commune.

Est ce que vous trouver mes démarches pertinentes avez vous faites infos a me communiquer svp ? Quelle instance peut on saisir pour contester le fondement de la dette et/ ou son montant.

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

Frédérique LICARI

Par **youris**, le **12/01/2019** à **12:18**

bonjour,

je n'ai pas de commentaires à faire sur la réduction de votre RSA puisque je ne connais pas votre dossier.

vous pouvez dans un prmeier temps faire un courrier recommandé avec A.R. , puis si cela n' a pas d'effet, vous pourrez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **Frédérique 94**, le **12/01/2019** à **12:37**

Merci pour votre réponse rapide, j'ai redigé un courrier pour le mediateur, dois je en donner une copie a la CAF svp ?

Cordialement